

FÉDÉRATION NATIONALE DES BOURSES DU TRAVAIL

SIXIÈME CONGRÈS DE TOULOUSE (du 15 au 18 septembre 1897)

A l'ouverture des Congrès de Toulouse, il existait en France 47 bourses du travail, comprenant 863 syndicats. Sur ces 47 bourses, 40, comprenant 627 syndicats, étaient fédérées. La Fédération embrassait donc le tiers des syndicats ouvrière, et les deux tiers de ceux qui peuvent constituer une fédération locale. La moyenne mensuelle des recettes s'élevait à 242 francs.

Deux jours après la clôture du Congrès des bourses devait avoir lieu le Congrès de la Confédération générale du travail. Il fut donc longuement question de la Confédération, qu'on acceptait en principe à condition qu'elle fût une Fédération de Fédérations.

Voici le procès-verbal de cette importante discussion:

«Ce qu'on veut, dit le délégué de la Bourse de Grenoble, c'est faire disparaître la Fédération des bourses. On nous menace, ajoute ce délégué, de l'éventualité où le Gouvernement viendrait à supprimer les bourses; mais il faut le désirer, car peut-être cette mesure réveillerait-elle le prolétariat trop endormi».

«Non, répond le délégué de Nice, on doit repousser toute idée d'antagonisme entre les deux organisations. En créant la seconde, il ne s'agit pas de supprimer la première, mais de la compléter».

Le délégué de Nevers insiste sur la nécessité pour la Fédération d'entrer dans la Confédération. *«Il y va de son salut même, car le prolétariat veut enfin exercer une action révolutionnaire qui est interdite à la Fédération des bourses, cantonnée dans les études économiques».*

Le délégué de Limoges propose la suppression complète de la Fédération des bourses, non pas immédiate, mais progressive. *«Le Comité fédéral a travaillé sans doute pour les bourses, mais il n'a rien fait pour les syndicats non fédérés, ou il n'a fait que ce qu'il nous a appris pour Calais et Dunkerque. Le Comité fédéral va sortir du Congrès corporatif amoindri, et il le mérite, car au lieu d'être composé en nombre égal de représentants de toutes les opinions socialistes, il est un mélange d'allemnistes et d'anarchistes. Nous ne demandons pas, ajoute-t-il, qu'il soit composé en majorité de blanquistes, mais nous aurions voulu une proportion plus admissible».*

L'ordre du jour d'Angers et Limoges proposant la suppression complète de la Fédération des bourses est ainsi conçu:

«Angers et Limoges demandent un vote formel sur la proposition de suppression de la Fédération des bourses en la fusionnant dans la Confédération».

Votent pour: Limoges, Angers.

Contre: Rennes, Niort, Boulogne-sur-Mer, Saint-Etienne, Tours, Nevers, Alger, Dijon, Grenoble, Carcassonne, Clichy, Perpignan, Toulouse, Nice, Nantes, Le Mans, Paris, Nîmes, Cognac, Narbonne, Rouen, Saint-Chamond, Bourges, Montpellier, Besançon, Chalon-sur-Saône, Boulogne-sur-Seine.

Abstention: Versailles, Cholet.

Saint-Etienne propose l'adoption des conclusions présentées par le Comité fédéral.

Lecture est donnée des ordres du jour suivants:

Celui d'*Alger* propose que la Confédération du travail soit composée exclusivement des fédérations de métiers et de la Fédération des bourses.

Elle pourra admettre des syndicats isolés, à condition que ces derniers ne puissent faire partie d'une fédération de métiers ou d'une bourse. Dans ce cas, la Confédération devra créer une fédération de métiers.

Rouen: Le Congrès décide que les bourses du travail adhèrent à la Confédération générale du travail, afin de mener une action commune pour la défense des intérêts syndiqués et pour l'accomplissement de l'union de toutes les forces ouvrières de France, qui, sérieusement organisées, pourront mener à bonne fin l'émancipation intégrale de tous les exploités par l'action syndicale.

Besançon et Carcassonne demandent que le Congrès de Toulouse sanctionne à nouveau, purement et simplement, l'ordre du jour voté sur cette question par le Congrès des bourses tenu à Tours.

Chalon-sur-Saône: Considérant que l'intérêt général des travailleurs exige une entente commune des organisations syndicale, la Fédération nationale des bourses du travail donne son adhésion à la Confédération générale du travail. Toutefois, si la décision du Congrès national corporatif n'était pas conforme à la décision du Congrès des bourses du travail, le Comité fédéral aurait le mandat de consulter les bourses du travail, par voie de référendum, en vue d'une entente commune dans l'intérêt général du prolétariat.

Nevers et Le Mans proposent que la Fédération des bourses soit représentée à la Confédération, conformément à l'article premier, paragraphe 12 des statuts de cette organisation, qui stipulent, pour la Fédération des bourses, la représentation avec trois délégués.

Paris combat cette proposition, car elle ne donne que le même nombre de représentants à la Fédération des bourses, qui compte 700 syndicats, et à une Fédération de métiers qui n'en compte que 30. Il faut donc un délégué par bourse.

Tours n'est pas de cet avis, car les bourses ne sont rien par elles-mêmes, et les Unions dont elles se composent doivent conserver droit de se faire représenter directement à la Confédération. Les bourses doivent être simplement représentées collectivement par trois délégués. En tout cas, laissons le soin d'arrêter ces détails au Congrès corporatif. La question immédiate est de savoir si la Fédération des bourses adhérera ou non à la Confédération.

Grenoble et Chalon-sur-Saône sont également d'avis que la première question à trancher est celle de l'adhésion ou de la non adhésion.

On met aux voix la première partie de l'ordre du jour de *Nevers*:

Votent pour: Rennes, Saint-Etienne, Tours, Nevers, Alger, Dijon, Limoges, Angers, Toulouse, Nice, Nantes, Le Mans, Paris, Nîmes, Cognac, Narbonne, Rouen, Saint-Chamond, Bourges, Montpellier, Besançon, Chalon sur-Saône, Boulogne- sur-Seine.

Contre: Niort, Boulogne-sur-Mer, Grenoble, Carcassonne, Clichy, Perpignan.

Abstentions: Versailles, Cholet.

Alger, Nantes, Cognac, Nîmes, Narbonne, Montpellier, Besançon, déclarent avoir voté pour, sous réserve de la façon dont la Confédération sera constituée.

Il est donné lecture de l'ordre du jour d'*Alger*: «*La Confédération sera uniquement composée de Fédérations de Métiers et de la Fédération des Bourses*».

Rouen ne comprendrait pas qu'on adoptât cette proposition, car elle servirait à fédérer des organisations qui le sont déjà, mais laisserait à l'écart des organisations, même pour le groupement desquelles nous désirons constituer une Confédération.

Nevers appuie le vote émis par le Congrès corporatif de Tours, car il ne faut pas faire d'exception dans le prolétariat, en laissant à l'écart les petits syndicats.

Le Comité fédéral établit que, par son titre même, la Confédération, c'est-à-dire la Fédération des fédérations, ne peut pas englober les syndicats qui, jusqu'ici, sont restés isolés volontairement, n'ont pas montré l'énergie dont ont fait preuve les syndicats fédérés. Ce serait offrir une prime à l'abstention, à l'isolement. La Confédération fera elle-même la propagande pour fédérer les syndicats, puis ceux-ci pourront y entrer.

Chalon-sur-Saône établit que la crainte véritable est celle de voir la Confédération envahie par des éléments d'une opinion différente, par exemple, de celle de la Fédération des bourses. Mais l'on entend pas donner de représentation effective aux syndicats; il s'agit seulement de les faire entrer dans le groupement ouvrier pour pouvoir précisément les fédérer.

Tours établit également qu'il ne s'agit pas de décider que les syndicats devront avoir individuellement un délégué. Ils ne doivent pas en avoir, car, s'ils en avaient, il est évident que les syndicats quitteraient leurs fédérations et que ce serait la ruine du groupement corporatif. Comme le Congrès de Tours, celui de Toulouse dira, sans doute, qu'aucun syndicat déjà fédéré ne peut être représenté individuellement à la Confédération.

Tours demande également que le Congrès des bourses ne fixe pas au prorata de l'importance numérique de la Fédération le nombre de délégués qu'elle pourra avoir à la Confédération. Il faut une représentation égale pour toutes les organisations. Ne fixons donc pas de chiffre.

Nevers se défend d'avoir voulu, en fixant dans son ordre du jour le chiffre de délégués, prévoir une représentation proportionnelle et, par conséquent, craindre une majorité.

L'ordre du jour d'*Alger* est mis au voix.

Votent pour: Rennes, Saint-Etienne, Tours, Nevers, Alger, Dijon, Limoges, Carcassonne, Clichy, Toulouse, Nice, Nantes, Le Mans, Paris, Nîmes, Cognac, Narbonne, Rouen, Saint-Chamond, Bourges, Montpellier, Besançon, Chalon sur-Saône.

Contre: Niort, Boulogne-sur-Mer, Versailles.

S'abstiennent: Grenoble, Perpignan, Angers (qui veut laisser à la Confédération le soin de statuer sur son mode de constitution).

Chalon-sur-Saône demande que, dans le cas où le Congrès prendrait une décision différente de celle du Congrès des bourses, le Comité fédéral, au lieu d'attendre une année pour faire trancher la question, soit autorisé à consulter immédiatement les bourses par voie de référendum pour connaître la conduite à suivre.

Cette proposition est adoptée à mains levées.

On adopte également à mains levées l'ordre du jour de Rouen portant adhésion des Bourses du Travail à la Confédération.

Paris fait la proposition suivante :

«*Que la Fédération des bourses accepte dans son sein les Fédérations locales et régionales des villes où il n'y a pas de bourse de travail, mais à la condition que, dans l'espace de six mois, elles prennent le titre de Bourse du travail*».

Le Comité fédéral appuie cette proposition, en se fondant sur les déclarations qu'il a faites lors de la discussion du rapport pour 1896-97.

Chalon-sur-Saône la combat. Puisque nous venons de décider que la Fédération des bourses adhérera

à la Confédération, il ne se peut pas qu'elle admette des Unions des Syndicats. Elle ne peut admettre que des bourses.

Alger n'est pas de cet avis. Le Congrès a voté tout à l'heure que la Confédération ne sera composée que de la Fédération des bourses et des fédérations de métiers; donc tout ce qui n'est pas fédération de métiers ou syndicat isolé doit entrer dans la Fédération des bourses.

Le Comité fédéral s'étonne qu'on combatte l'admission des Unions de syndicats dans la Fédération des bourses. Car, qu'importe que ces Unions fassent partie de l'un ou de l'autre des éléments dont se composera la Confédération, puisque tous ces éléments font déjà partie de la Confédération?

Tours combat la proposition parce qu'il pourrait arriver qu'on fut forcé d'admettre une Union de Syndicats constituée pour faire pièce à une Bourse du travail déjà existante.

Grenoble constate qu'on cherche décidément à tuer la Fédération des Bourses; pourquoi refuser, en effet, de recevoir les Unions de syndicats, puisqu'on a admis l'Union de Paris, des bourses comme celles de Romans et de Valence qui ne sont réellement que des Unions de syndicats? Puisqu'il en est ainsi, le délégué de Grenoble ira dire aux Unions de syndicats de Voiron, de Vienne (et il engage tous ceux qui s'intéressent à la Fédération des Bourses à en faire autant) de prendre le titre de Bourse.

Chalon-sur-Saône se défend de vouloir la ruine de la Fédération des Bourses. Et, pour preuve, il indique le conseil donné par lui le 1er mai à la Fédération des syndicats de Dunkerque de se transformer en Bourse.

Après échange d'observations entre *Tours* et le *Comité fédéral*, on met aux voix l'ordre du jour de *Paris* amendé par *Rouen*. Cet ordre du jour est adopté à mainslevées. Limoges et Versailles s'abstiennent.

Une question, qui paraît pour la première fois dans les congrès ouvriers, est celle des travailleurs de la mer, à laquelle est annexée celle des travailleurs de la terre, dont se sont déjà occupés les congrès politiques, désireux de rechercher de nouveaux suffrages, et certains congrès corporatifs, tels que ceux de Nantes et de Limoges, désireux de soustraire la clientèle campagnarde à la propagande des ambitieux de la politique.

«Il était temps, dit M. Pelloutier (1), de dissiper l'antagonisme, entretenu sinon créé par les capitalistes, qui divise les ruraux et les citadins, et de gagner au socialisme les travailleurs de la mer et des ports.»

Comment réaliser ce double projet? Les ouvriers des villes connaissent peu le paysan, professent même à son égard un certain dédain, comme si le travail de la terre n'était pas la source même de la vie. Si donc on voulait réussir à faire pénétrer le socialisme dans les campagnes, il fallait former d'abord dans les bourses du travail des propagandistes spéciaux, initiés aux conditions de l'existence paysanne et aux problèmes économiques qui touchent la production agricole; puis, mettre ces propagandistes en rapports, non pas directement avec les cultivateurs, qu'une défiance pourrait écarter, mais avec les ouvriers des professions annexes à celles de l'agriculture (charrons, menuisiers, maréchaux-ferrants, etc.) qui, vivant au village, ont l'oreille et la confiance du paysan.

Cela fait, propagandistes et auxiliaires des bourses constitueraient des syndicats qui, s'inspirant des institutions créées par les syndicats agricoles patronaux, s'efforceraient d'élever le taux des salaires, de procurer des emplois, leurs membres pour amener progressivement la disparition des «louées» publiques, de recueillir toutes les données possibles sur le prix des terres, le montant de leur affermage, le rapport entre ce montant et le revenu brut et net des terres, d'établir ensuite des modèles de baux et, en général, de fournir aux colons, métayers, fermiers et ouvriers, tous les renseignements techniques, statistiques et judiciaires de nature à leur permettre de discuter leurs intérêts avec les propriétaires sur le pied de l'égalité; d'organiser ou d'encourager les entreprises de travail en commun (transport au marché voisin du plus grand nombre de produits avec le moins d'animaux, de voitures et de personnel possible, pacage collectif dans les landes ou les prés communaux; fondation de coopératives pour la production des beurres, fromages, etc., organisation d'équipe de batteurs); de favoriser l'entente entre leurs membres pour l'achat collectif d'outils,

(1) Les Syndicats en France.

de semences et d'engrais (2); de rechercher les acquéreurs de produits agricoles pour les mettre en rapports avec leurs adhérents, de substituer enfin aux assurances capitalistes les assurances mutuelles, aussi sûres et moins onéreuses.

Cette oeuvre, c'est celle qu'après une étude consciencieuse le Congrès de Toulouse a indiquée aux Bourses du travail. En créant dans leur sein des commissions d'études, qui, sans préjudice des problèmes économiques soulevés par la production industrielle, examinent plus spécialement les problèmes agricoles; en discutant en réunions plénières et périodiques des syndicats, les rapports de ces commissions, avec cette réserve que, pour n'être pas superficielle, la discussion contradictoire des rapports devra avoir lieu dans la séance qui en suivra l'exposé, les bourses formeront des écoles de propagande d'une puissance incomparable et se mettront en mesure de contrebalancer l'influence exercée jusqu'ici sur les paysans par les propriétaires fonciers. Ainsi qu'il a été dit à Toulouse, le paysan a plus encore, peut-être, que l'ouvrier des villes le sens de la coopération communiste: il l'a en raison même de son âpreté au gain, qui le rendra complaisant pour toute entreprise susceptible d'augmenter ses recettes ou de diminuer ses frais de production. Il a aussi la haine du grand propriétaire, la haine du percepteur, la haine des bureaux de régie, la haine des mille sangsues collées à ses flancs, et la résignation avec laquelle il supporte son sort n'est qu'apparente. Si les bourses du travail, habilement et patiemment, sans vouloir précipiter le cours des choses, entrent en contact avec l'ouvrier de la terre, elles auront bientôt entraîné dans l'armée prolétarienne de nouveaux soldats, difficiles à convaincre, il est vrai, mais doués, une fois convaincus, d'une ténacité et d'un courage à toute éprouve, ainsi que l'ont prouvé les guerres de la Vendée.

Les ouvriers de la terre ne sont cependant pas les seuls, ajoute M. Pelloutier, qu'il faille gagner à l'action ouvrière. Il y a également les ouvriers de la mer (marins, pêcheurs, ouvriers des ports).

On sait que les chambres de commerce, les armateurs et les conseils généraux ont créé des hôtels (des sailors'home), destinés à soustraire les marins à l'exploitation des marchands d'hommes. Qu'est-ce donc que les marchands d'hommes?

En vous promenant à travers les rues populeuses de Bordeaux ou de Marseille, écrivait récemment Edouard Conte, vous avez pu lire au-dessus d'une devanture: «Un tel, logeur de marins». Entrez dans la boutique. L'intérieur n'en diffère pas des gargotes ordinaires, sauf que des perroquets ou d'autres oiseaux des îles somnolent dans des cages, et que, sur la muraille, des barbouillages figurent de vagues tableaux maritimes. La maîtresse du lieu arrive au bruit que vous faites. C'est une femme de 50 à 60 ans, souvent hideuse. Son nez est camus, ou il lui manque un œil, ou elle a une épaule plus haute que l'autre. Ou, de sa figure, il part des touffes d'un poil qui paraît tantôt blanc, tantôt roussâtre, selon la lumière. Bref, l'aspect d'une entremetteuse dans les prix modérés.

Par une porte ouvrant sur une seconde pièce, vous apercevez des filles allant, venant, riant, chantant, qui portent des verres, des assiettes. Ce sont les bonnes de l'hôtel. Le seul mâle du personnel, c'est un beau gaillard de 30 à 35 ans, amant de la vieille, mais qui néanmoins travaille, car il sait dans les bagarres donner un coup de poing.

Telle est la vermine que le marin a sur le dos dès qu'il met pied à terre, avant même. Car le pisteur, comme on l'appelle, grimpe sur le navire arrivant, aussitôt accosté, débite son boniment, prend son homme, se charge de son paquet qu'il transporte lui-même sur une voiture à bras; et voilà un poisson de plus dans le filet.

Le marin lui dit: «Je n'ai pas d'argent. Mes avances sont mangées. Mais dans trois jours l'armateur me donnera mon compte». Le pisteur, qui sait cela, répond que sa maison a confiance en les braves gens. Et l'on arrive. Dès lors, personne au monde n'est plus choyé que le marin. La matrone l'appelle: mon enfant, et dit des gaillardises de calibre. L'homme en capacité de coups de poing offre des cigarettes. Les bonnes découvrent au nouveau venu des gouffres d'amour à combler, et qu'un marin seul saurait combler.

A-t-il soif? Toute la cave est jugée digne de passer dans son gosier. Le chocolat que, le matin, telle de ces bonnes avale pour effacer la trace de ses travaux, le chocolat est extraordinaire. L'addition le fera bien voir. On la présente au bout de huit jours. Elle égale presque la somme que le marin a en poche. Presque, parce

(1) Il est presque inutile de faire remarquer ici que tout ce programme est résolu par les Syndicats Agricoles.

que ce serait trop humiliant qu'il n'eut pas de quoi payer. Il est charitable de lui laisser 10 ou 15 francs pour voir venir.

«Ah! dit le marin se réveillant, il est temps de me rengager» - Vous rengager? répond l'horrible matrone, dont les attentions, sourires, gaillardises, sont subitement tombés, cependant que les bonnes se jurèrent d'être vertueuses un temps, pour se reposer; vous rengager? mais voici Monsieur qui s'en chargera», désignant le bel homme en capacité de coup de poing. Le bel homme est placier, en effet; c'est-à-dire que, lorsque son client a été mis à sec, il intervient, lui, pour le remettre à flot. Cela ne se fera point sans un dernier profit. Il sera là quand le marin rengagé touchera ses avances. Il se paiera de sa commission, en outre du crédit que généreusement l'hôtel a consenti au marin imprévoyant et noceur. «Ces gaillards-là, s'exclame la matrone, si on ne les mettait pas à la porte, ils passeraient leur vie ici!».

Le marin est bon garçon, naïf, résigné, fataliste. Il paie et se rembarque. «Le plaisir, se dit-il, fut court Mais je m'en suis donné. Allons! et à la prochaine!».

Il sait que c'est l'usage d'être ainsi dévoré. Cela se fait ainsi depuis des siècles. Ne lui a-t-on pas dit que c'est l'habitude, dans la marine, de tirer, une fois à terre, de fortes bordées sans regarder à la dépense? Est-ce qu'un marin doit regarder à la dépense?

Tout de même il y en a qui se fâchent de l'addition, et que l'homme en capacité de coups de poing n'intimide, pas. Alors on va chercher la police. Bien entendu, elle donne raison au logeur de marins, avec qui elle est à tu et à toi et de qui elle reçoit de louches complaisances. Et si le volé regimbe, eh bien ! on le fourre au bloc pour avoir contrevenu aux traditions!».

Le mal indique le remède, conclut le rapport de M. Pelloutier, l'hôtel des marins, un hôtel modifié, élargi, paraît susceptible de constituer, pour cette catégorie de travailleurs essentiellement insaisissable, le centre où, pendant les relâches, les marins trouveront, avec les soins matériels et toute la liberté d'allures nécessaire à leur exubérance, renseignement socialiste et révolutionnaire.

Léon de SEILHAC

“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 336 à 346
